

plus possible, beaucoup d'opérations comme le ponçage, la teinture, le collage et l'assemblage doivent se faire à la main.

On utilise de plus en plus des substituts du bois et du contre-plaqué comme les panneaux de bois reconstitué et les enduits de plastique (vinyle et mélamine). Ces matériaux peuvent être manipulés plus facilement et se prêtent à l'automatisation. De plus, au point de vue de la finition, la découverte récente de revêtements à base d'eau permettent d'envisager une réduction ou l'élimination des problèmes d'environnement. Les ordinateurs sont de plus en plus utilisés dans les processus de fabrication, et les conditions actuelles obligent les entreprises à acheter de l'équipement automatisé. La robotisation de certaines opérations est maintenant accessible à un grand nombre d'entreprises, ce qui contribuera à une réduction des coûts de revient.

### Les exportations

Les exportations totales de meubles canadiens s'élevaient, en 1982, à près de \$300 millions, soit environ 13 p. cent de la production totale. Depuis 1978, la valeur des exportations a plus que doublé, passant de \$120 à \$300 millions en 1982. Les meubles canadiens se vendent facilement sur les marchés étrangers; ainsi, la valeur des exportations de meubles de bureau est passée de \$88 millions en 1979 à \$119 millions en 1980, puis à \$147 millions en 1981 et à \$165 millions en 1982.

Vu les prévisions favorables sur le marché américain, la valeur prévue du dollar canadien et la réduction des tarifs douaniers américains, les exportations devraient continuer d'augmenter à un taux annuel de 10 p. cent.

Bien que l'industrie du meuble soit établie dans toutes les provinces, l'Ontario et le Québec comptent pour 55 p. cent et 35 p. cent respectivement des expéditions canadiennes totales. L'économie de beaucoup de petites communautés du Sud-Est du Québec et du Sud-Ouest de l'Ontario dépend presque entièrement de cette industrie. En effet, la production des petites communautés équivaut presque à celle des entreprises situées dans les zones urbaines de plus de 100 000 habitants.

Cette industrie produit des meubles de maison, des meubles de bureau, des meubles divers et certains accessoires comme des lampes et des abat-jour. Elle peut répondre aux besoins des marchés canadien et étranger, que ce soit pour des meubles de bois, de métal, de plastique ou autres.

## Visite de parlementaires belges au Canada

Le Canada a reçu dernièrement la visite d'une délégation de parlementaires belges, conduite par le président de la Chambre des représentants, M. Jean Defraigne.

La présidente de la Chambre des communes, Mme Jeanne Sauvé, a accueilli la délégation à l'Aéroport international de Mirabel (Québec), le 6 mars.

Tout comme le Canada, la Belgique est un pays bilingue et les parlementaires belges ont profité de leur passage à Ottawa pour s'entretenir avec le commissaire aux langues officielles, M. Max Yalden. Leur programme comprenait aussi une séance de travail avec des parlementaires canadiens, séance que présidait Mme Sauvé.

Les visiteurs belges se sont également intéressés à la réforme constitutionnelle, sujet qui a été au centre de leur rencontre avec le sous-ministre de la Justice, M. Roger Tassé.

Le ministre d'État aux Relations extérieures, M. Charles Lapointe, a rencontré les parlementaires belges lors d'un déjeuner qu'il a offert en leur honneur, tandis que le président du Sénat, M. Jean Marchand, qui était co-hôte de la visite, les a rencontrés lors d'un dîner au Parle-

ment. Mme Sauvé a également offert un dîner en l'honneur des invités belges.

En quittant Ottawa, le 9 mars, la délégation belge s'est rendue à Montréal où le programme comprenait la visite de la société AES Ltée et de Canadair, ainsi qu'un dîner à l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec.

Le lendemain, la délégation a assisté, à Québec, à la séance des questions à l'Assemblée nationale et à un exposé sur le système parlementaire québécois.

A Toronto, dernière ville visitée, les parlementaires belges ont rencontré le sous-ministre des Affaires intergouvernementales, M. Don Stevenson, et de hauts fonctionnaires de ce ministère ainsi que du ministère de l'Éducation.

A l'issue d'un déjeuner offert par le président de l'Assemblée législative, M. John Turner, les parlementaires belges ont visité le Centre des sciences de l'Ontario. Avant de rentrer en Belgique, ils ont visité les chutes du Niagara.

Avant de repartir, les visiteurs belges ont exprimé leur vive satisfaction sur le programme choisi et le caractère positif de leurs diverses rencontres.

## Une entente conclut la Conférence sur les droits des autochtones

Une Conférence constitutionnelle sur les droits des autochtones a réuni à Ottawa, les 15 et 16 mars, les représentants du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux, du Yukon, des Territoires-du-Nord-Ouest, des Indiens, des Inuit et des Métis.

La tenue de la Conférence répondait à un article (n° 37) de la nouvelle Constitution, lequel prévoyait la convocation, dans l'année suivant le rapatriement de la Constitution, d'une conférence pour discuter de l'insertion des droits des autochtones dans la Constitution canadienne.

La Conférence était présidée par le premier ministre du Canada, M. Pierre Elliott Trudeau. Les provinces étaient représentées par leurs premiers ministres respectifs, tandis que le Yukon et les Territoires-du-Nord-Ouest l'étaient par leurs représentants élus. L'Assemblée des premières nations était le porte-parole des Indiens et le Conseil inuit sur les questions nationales celui des Inuit. Le Conseil autochtone du Canada représentait les Métis et les Indiens sans statut reconnu, à l'exception des Métis des Prai-

ries qui étaient représentés par le Conseil national métis.

Actuellement, on compte, au Canada, environ 300 000 Indiens, 25 000 Inuit et plusieurs centaines de milliers de Métis.

La Conférence s'est terminée par la signature d'une entente que tous les participants, à l'exception du Québec, ont appuyée. Cette entente prévoit:

- la tenue de trois conférences constitutionnelles d'ici les cinq prochaines années, dont une d'ici à 12 mois, pour poursuivre les discussions sur les droits des peuples autochtones;
- la garantie de l'égalité des sexes dans l'application des droits et traités;
- la garantie que les traités déjà signés seront couverts par la Constitution canadienne, tout comme le seront les futures ententes;
- l'engagement, par le gouvernement fédéral et les provinces de convoquer une conférence constitutionnelle au niveau des premiers ministres, avec la participation des peuples autochtones, avant de procéder à quelque changement constitutionnel que ce soit touchant directement les autochtones.